

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

MARS – AVRIL – MAI 2021





S O M M A I R E

Edito	P4
Agenda 2021	P5
Recherche quatre Parcs pilotes volontaires pour l'Université Populaire du cadre de vie	P6
Les Atlas de paysage un outil en action	P7
Appels à projets Plan de paysage 2021 Synthèse de webinaire du jeudi 1er avril 2021	P9
Les chemins ruraux, éléments fédérateurs de l'attachement au territoire et au paysage Parc naturel du Morvan	P14



S O M M A I R E

Atelier Hors les Murs à Plombières-les-bains « Recréer le lien entre plateaux, coteaux et Vallée » Janvier-Février 2021 Parc naturel des Ballons des Vosges	P18
Les Ateliers Hors les Murs sont ouverts aux Petites villes de demain ! Déposez un dossier avant le 18 juin 2021	P24
Contribution des Parcs naturels régionaux au Projet de loi relatif à la Convention Citoyenne pour le Climat Synthèse de webinaire du jeudi 25 février 2021	P26



Tout d'abord, j'espère que vous allez au mieux. L'activité du réseau des Parcs en matière d'aménagement du territoire a fortement été mobilisée par la loi climat et résilience, et la Fédération s'est notamment impliquée dans des amendements auprès des parlementaires des deux chambres pour faire valoir l'importance du projet local dans les enjeux d'adaptation. La loi 3 DS qui commence sera sur ce point tout aussi importante pour les Parcs. Nous en reparlerons bientôt. Dans le cadre de l'université populaire, nous cherchons quatre Parcs volontaires pour concrétiser le montage de la plateforme de l'université populaire du cadre de vie.

Dans ce numéro vous trouverez les premiers retours de cette alliance que nous vous avons proposée entre les Ateliers hors les murs et le programme Petites villes de demain, avec notamment le témoignage du Parc des Ballons des Vosges et de la commune de Plombières-les-bains. Une nouvelle vague de candidatures est ouverte et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez un projet ou même ne serait-ce qu'une intention. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner. Ces temps de résidence avec des étudiants et des chercheurs, sont devenus une de nos marques de fabrique permettant d'appréhender les projets urbains avec sensibilité et audace. Il y a également les visioconférences mensuelles qui ont de plus en plus de succès et nous vous remercions pour vos contributions et vos participations qui permettent à la fois un meilleur partage des expériences, mais aussi de construire des positionnements du réseau qui nourrissent le débat national. Le dernier en date, sur les résidences d'architectes, a vraiment permis de mettre en évidence que dans toute politique de planification et de renouvellement urbain, les questions d'animation, d'expérimentation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sous leurs multiples formes, sont devenues des entrées stratégiques pour créer un cadre de vie adapté aux attentes des habitants. Enfin ne manquez pas l'article sur les atlas du paysage et les premières tendances de l'étude du ministère qui souhaite relancer cet outil et l'adapter aux besoins des territoires. Je vous souhaite une très bonne lecture de ce dernier numéro de printemps et à très vite.

Éric Brua
Directeur

Agenda 2021

Commissions Urbanisme, Paysage, Climat et Energie

Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie :

Mardi le 23 novembre 2021 de 14h à 17h00

Participer à la réunion Zoom

Pour y participer il est nécessaire d'en être membre et d'en faire préalablement la demande

Webinaires du réseau Paysage, urbanisme et architecture

En 2021, la Fédération des Parcs propose au réseau de se retrouver **chaque dernier jeudi du mois, de 14h à 16h30** pour échanger et débattre autour d'une thématique d'actualité.

Les dates proposées pour les webinaires du réseau aménagement du territoire sont :

Vendredi 25 juin : Habitat léger et urbanisme dans les Parcs naturels régionaux

Participer à la réunion, voici le lien pour vous inscrire :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/habitat-leger-et-urbanisme-dans-les-parcs-naturels-regionaux>

Jeudi 22 juillet

Jeudi 30 septembre

Jeudi 28 octobre

Jeudi 18 novembre

Jeudi 16 décembre

Etats généraux de l'habitat

Le 25 et 26 novembre 2021, à Paris

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France organise en inter-réseau une manifestation sur le cadre de vie qui traitera à la fois de l'habitat, de l'alimentation, du culturel et de la maîtrise du foncier. Ce sera l'occasion de débattre et produire un document qui relatera les aspects stratégiques des éléments énoncés lors des échanges.

Publications

Mise en œuvre de l'objectif de Zéro artificialisation nette à l'échelle des territoires

<https://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2021/04/BIODIV-2050-N21-FR-MD-WEB-3.pdf>

Les numéros du Lien Paysage, Urbanisme et Architecture antérieurs

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

Recherche quatre Parcs pilotes volontaires pour l'Université Populaire du cadre de vie



La Fédération depuis 5 ans travaille à la création d'une Université populaire du cadre de vie, l'objectif étant de mettre à disposition, pour les habitants des Parcs, un outil permettant de développer la dimension participative. Aujourd'hui, le réseau des Parcs crée une plateforme internet qui permettra à la fois de disposer d'un maximum d'informations pour comprendre les questions de paysage, d'urbanisme et d'architecture et dans le même temps, de pouvoir intervenir en amont de l'habitat, c'est à dire en mettant en ligne des annonces immobilières de bâti à rénover et des commerces à reprendre.

Dans ce cadre, la Fédération recherche quatre Parcs pilotes et volontaires pour structurer une offre territoriale en la matière.

Il s'agira de mettre en réseau dans chaque Parcs : les notaires, les agences immobilières, les artisans, les architectes, les distributeurs de matériaux, les points de ventes de produits locaux, notamment alimentaires,

l'offre culturelle, les espaces de co-working et les solutions de mobilités... Ainsi bien sûr que les démarches participatives locales.

Pour ce faire, il faudra mettre en place un système de filtrage, et de charte d'engagement pour sélectionner les acteurs qui viennent en renfort du projet local.

À ce jour, une agence de communication du Parc de Loire Anjou Touraine, « Terre de Pixels », a été retenue pour nous accompagner à la création de la plateforme.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer votre intention à participer à cette expérimentation. Merci d'adresser vos intentions d'ici le **mercredi 30 juin 2021**.

Contacts :

Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0663474677

Fabien Hugault

Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0699938291

Philippe Moutet

Courriel : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 069942908

Les Atlas de paysage un outil en action



Le paysage est à la fois témoin et source d'attractivité d'un territoire. Il reflète sa vitalité et sa capacité à se développer à partir des ressources qui lui sont propres. La mise en œuvre de la politique du paysage repose sur les collectivités territoriales et leurs groupements, véritables fers de lance de l'aménagement durable. Ceux-ci ont à leur disposition des outils pour mieux connaître leurs paysages (atlas du paysage et observatoire photographique du paysage), planifier leurs évolutions (objectifs de qualité paysagère) et développer leurs projets de territoires (plan de paysage et démarches paysagères plus globalement). Pourtant, ces outils restent encore confidentiels et ne bénéficient pas d'une diffusion suffisante pour apparaître comme des incontournables dans les pratiques d'aménagement durable du territoire.

Pour mieux comprendre la place du paysage dans les pratiques d'aménagement, le ministère de la Transition écologique a lancé en 2020 un chantier de transformation de l'action publique en faveur de la connaissance des paysages et de

l'amélioration du cadre de vie. L'atlas de paysages, en tant que pilier de la politique « paysage », est au centre de cette réflexion. La connaissance qu'il délivre est le point de départ d'un grand nombre de politiques publiques car il permet de dérouler un programme d'actions adapté aux spécificités des territoires et au bien-être de ses populations. En collaboration avec les réseaux d'acteurs du paysage, au premier rang desquels la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF), une enquête nationale sur l'atlas de paysages a été lancée en novembre 2020 auprès de collectivités et leurs groupements, d'experts professionnels, de l'enseignement, d'associations et de services de l'État. Notre objectif a été de cibler les leviers de changement qui impacteraient concrètement les territoires pour faire de la connaissance des paysages un outil d'aide à la décision des élus.

De par la qualité et la diversité des retours d'expérience, analyses et témoignages qui ont pu être partagés à l'occasion de cette enquête, la synthèse, Les atlas de paysages, un outil en action constitue une étape importante pour améliorer la prise en compte du paysage dans nos politiques publiques. Les 178 réponses donnent à voir les consensus et les débats qui animent la communauté du paysage. Les enseignements « au dire d'acteurs » livrent des pistes d'évolution pour améliorer l'efficacité de cet outil de connaissances et accroître sa visée opérationnelle :

- Réaffirmer l'atlas comme outil de référence de la connaissance des territoires
- Introduire des recommandations pour répondre à la fonction d'aide à la décision assignée à l'outil.
- Conforter la gouvernance multi-échelle, notamment par l'introduction d'une clef de lecture à l'échelle des intercommunalités ou des communes dans l'atlas de paysages.

- Activer la capacité participative de l'atlas de paysages autour des usages et du cadre de vie pour permettre à la population de s'approprier ses paysages et participer pleinement aux choix qui président à leurs évolutions.
- Réviser le format de l'atlas de paysages pour en faire un outil plus concis et argumenté. L'évolution du livrable cible aussi sa déclinaison en d'autres supports de communication, pour être appropriée par la diversité d'acteurs, en premier lieu les décideurs et la population.
- Intégrer de nouveaux usages numériques pour faciliter l'insertion dans d'autres outils supports de la connaissance des territoires et nourrir les référentiels d'aménagement.
- Actualiser les données de l'atlas de paysages pour évaluer l'impact paysager des projets, avec pour principal levier, la création d'indicateurs de suivi.
- Avoir les moyens de ses ambitions. Cette proposition relève davantage d'un point de vigilance sur les moyens humains et financiers relatifs aux ambitions paysagères et aux besoins des territoires.

Ces huit leviers d'actions soulignent la nécessité de faire évoluer la méthode nationale en vigueur de l'atlas de paysages. Certains territoires s'en sont déjà affranchis et livrent de nombreuses



expérimentations qui viendront alimenter dès à présent ce chantier de refonte. Dans le contexte pressant des transitions, la prise en considération des paysages s'avère importante pour guider des choix qualitatifs d'aménagement des territoires et évaluer l'impact paysager des projets. Cette dynamique a vocation à se prolonger en 2021 pour entrer dans une phase plus opérationnelle de mise en œuvre à laquelle les réseaux d'acteurs et partenaires du paysage continueront d'être pleinement associés.

Pour en savoir plus :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/chantier-atlas-de-paysages-une-nouvelle-etape-franchie-699>

Contact :

Émilie Fleury-Jägerschmidt

Chargée de mission Paysages au Bureau des Paysages et de la publicité
Ministère de la Transition écologique

Courriel : emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr

Appels à projets Plan de paysage 2021

Synthèse de webinaire du jeudi 1^{er} avril 2021

Il s'agit d'une présentation de l'Appel à projets Plans de paysage édition 2021. Ce webinaire auquel a participé le Bureau des Paysages, a permis de répondre aux interrogations des Parcs et d'éclairer les territoires dans leur candidature.

Présentation de l'édition 2021 de l'Appel à projets Plans de paysages

Éléments de cadrage

S'inscrivant dans le principe d'annualisation, l'Appel à projets 2021 Plans de paysages se compose d'une section généraliste pour laquelle, 15 équipes lauréates bénéficieront de 30 000 euros et d'une section sur la Transition énergétique. Pour ce second volet, le Bureau des Paysages et l'ADEME ont souhaité privilégier, par rapport à l'année 2020, la définition de stratégies plus globales. Les candidatures qui prendront appui sur l'un de ces deux axes, seront évaluées selon leur pertinence et par rapport à l'ensemble des projets proposés.

Attendus et critères de sélection



Les dossiers, concis de préférence, devront comporter les éléments de motivation, les problématiques concrètes à traiter, les points de faiblesses et les moyens disponibles qui seront mis à profit du travail d'approche paysagère. Le caractère opérationnel du projet, auquel le ministère attache un intérêt tout particulier, devra être également précisé. C'est d'ailleurs dans l'idée d'aboutir à l'élaboration de Plans de paysage opérationnels, qu'a été repensé le format initial de l'appel à projets dont le déroulé linéaire paraissait peu favorable à l'obtention d'une dynamique de projet concrète et à la mise en oeuvre du plan d'actions. Lors des premières générations de Plans de paysage, les diagnostics paysagers produits par les territoires candidats disposaient d'un profil très théorique. Ces études, pour la plupart réalisées en bureaux d'études et auxquelles les élus étaient peu associés, constituaient des réflexions sectorisées et sans connexion effective avec l'opérationnalité.

L'absence de règles relative à la question des échelles a par ailleurs été rappelée, l'intérêt et la qualité du projet restant prévalents sur celle-ci. Les problématiques que le Ministère invite à multiplier peuvent, de même, être appréhendées sous un angle plus large. Seront privilégiées les candidatures faisant explicitement apparaître la singularité du territoire, ses problématiques, ses atouts et dont l'approfondissement de la réflexion permettra d'aboutir à l'émergence de solutions adaptées. Un point d'attention a toutefois été mentionné s'agissant du travail de rédaction de charte, le Plan de paysage devant rester une démarche complémentaire au travail de révision par lequel, la réflexion d'approche paysagère ne doit nullement être phagocytée. Enfin, le Bureau des Paysages a souhaité rappeler que les dossiers n'ayant pas été retenus aux précédentes éditions pâtissaient d'une absence de maturité au plan de l'ancrage territorial, au profit de la mise en évidence d'une bonne compréhension méthodologique des Plans de paysage et de la politique du ministère.

A noter : les Parcs ne souhaitant pas candidater à l'édition 2021 de l'Appel à projets de Plan de paysage peuvent toutefois participer aux Clubs régionaux Plans de paysage et aux journées paysage. Ceux-ci peuvent également se référer au site ministériel Objectif paysage, dans lequel sont référencés tous les territoires pour favoriser la capitalisation d'expériences et en vue d'une dynamique locale autour de l'échange de pratiques.

Date limite de restitution des candidatures : lundi 28 juin 2021

Tous les documents de l'Appel à projets sont téléchargeables depuis le site ministériel : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>

Gilles de Beaulieu

Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Courriel : gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Débats

Voie de financement et conditions d'attribution de l'aide ministérielle

- Les 30 000 euros alloués aux territoires lauréats, pour le financement d'une compétence paysage, correspondent à une subvention pour permettre par effet de levier, la mobilisation de soutiens régionaux. La présence d'un financement local, variable d'un territoire à l'autre, est également examinée, sans pour autant induire de ratio de co-financement strict. Les territoires disposant d'études antérieures au lancement de leur Plan paysage sont invités à préciser les éléments en possession et leur niveau de maturité, sans oublier d'exposer les modalités de mobilisation de cette matière, lors des réflexions futures. La désignation de leurs partenaires par les candidats permettra également d'identifier l'existence de leviers d'action et de relais favorables à une opérationnalité de projet.

- S'agissant de la possibilité de cumuler subventions ministérielles et financements DREAL, la rétribution financière accordée aux équipes lauréates concernera la structuration globale du plan d'action. Les Parcs auront également la possibilité de recourir à d'autres d'organismes et programmes pour les actions ayant été planifiées.

- La convention financière dont le déroulé de projet paraissait « trop académique » a été assouplie pour permettre aux territoires de bénéficier d'une marge de manœuvre plus grande mais également pour ne pas contraindre ceux-ci à la production d'une catégorie de documents prédéfinie. Le décloisonnement et l'allègement de la structure financière ont aussi été fixés pour

donner lieu à une plus grande liberté d'action et à une meilleure adaptabilité aux évolutions du projet.

- Les candidatures établies sur la phase opérationnelle du plan d'action devront s'attacher à mettre en évidence les modalités de réinterrogation de la connaissance produite en amont du travail d'approche paysagère. Celles-ci devront également mentionner le procédé retenu pour le nouveau mode opératoire ainsi que la contribution du Plan paysage.

Périmètre d'intervention

Les dossiers dont les enjeux impliquent une adaptation d'échelle au-delà du périmètre intercommunal et pour lesquels seront privilégiées une réflexion territoriale seront acceptées. Selon le ministère, les démarches rattachées au volet énergie devront initier un travail fin de préfiguration des projets, le zonage ne permettant pas de certifier le maintien du contrôle de leur territoire, aux Parcs.

Le développement d'une compétence paysage mise au service des territoires

- La prise en compte effective du paysage dans les politiques territoriales repose sur la possibilité de pouvoir recourir à une compétence en interne. L'importance de cet enjeu a fortement incité le Bureau des Paysages à favoriser le recrutement de paysagistes, lors du concours des ingénieurs territoriaux.

- Sur ce point, les Parcs ont exprimé leur attente s'agissant de l'accès au concours d'Architecte-Urbaniste de l'État pour les paysagistes-concepteurs.

Témoignages de Parcs présents déjà engagés dans des « Plans de paysage »

Finalisé en 2018, le Plan de paysage du *Parc du Livradois-Forez* a donné lieu à la mise en place d'un programme partenarial pour la mise en œuvre des actions issues des réflexions. Différents outils élaborés pour le suivi des actions dans le temps ont également favorisé le maintien d'une implication forte et concertée des acteurs sur la gestion des opérations et le questionnement des enjeux.

Contact. Candice Barrière

Courriel. c.barriere@parc-livradois-forez.org

Le *Parc des Monts d'Ardèche* s'est également adossé au Plan de paysage pour produire des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et à en faire la transcription dans les documents d'urbanisme. Dans le cadre de sa réflexion en cours, le Parc s'interroge notamment sur la possibilité qu'un Plan de paysage privilégiant le volet énergie, puisse venir « en doublon » de certaines démarches existantes ou en cours (démarche de type TEPOS) disposant d'une attribution financière plus conséquente. Selon le Parc, la mobilisation des mêmes acteurs politiques dans les deux démarches peut aussi avoir pour effet de rendre moins lisible les actions rattachées à chaque projet.

Contacts :

Nathalie Salinas, nsalinas@parc-monts-ardeche.fr

Jérôme Damour, jdamour@parc-monts-ardeche.fr

Trois Plans de paysage ont été produits par le *Parc du Massif des Bauges*, en 2014, 2015 et 2018, auxquels celui-ci s'adosse pour le suivi des documents d'urbanisme et la révision de sa charte, en cours. Ces réflexions ont donné lieu à la mise en place d'un important volet de concertation et de mobilisation des élus, via la réalisation de visites de terrain et d'ateliers sur cartes géantes. Le Parc qui aborde le paysage en gardant continuellement à l'esprit la question de la planification, souhaite à terme qu'un Plan de paysage puisse servir d'assise pour l'élaboration d'une démarche

de planification. L'importance du nombre d'actions et d'acteurs prédéfinis lors des différentes approches paysagères conduit désormais le Parc à s'interroger sur les modalités de mise en œuvre de chaque plan d'action. Le Parc envisage notamment dans cet optique, l'organisation d'une animation sous la forme de comités de pilotage pour favoriser le lancement des initiatives planifiées dans ces trois programmes.

Contact. Romane Girard

Courriel. r.girard@parcdesbauges.com

En 2017, le **Parc de la Brenne** a été désigné lauréat pour la réalisation du Plan de paysage de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, qui lui a également donné l'opportunité d'accompagner un PLUi. Dix Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques, définies à partir des éléments contenus dans le Plan de paysage, ont permis de questionner la place du paysage dans l'aménagement et d'apporter un appui au bureau d'études mandaté. Ce soutien du Parc a notamment facilité l'intégration dans le PLUi de ces Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui aujourd'hui disposent d'une traduction directe dans l'aménagement du territoire. La réflexion relative aux OAP, que le Parc envisage de reproduire pour les démarches futures, a par ailleurs permis de sensibiliser les élus sur l'interrelation entre les documents d'urbanisme et le projet de territoire. Ce travail d'approche paysagère a aussi suscité l'intérêt d'une intercommunalité dont les élus sollicitent aujourd'hui l'attention du Parc, pour le lancement d'une démarche Plan de paysage.

Contacts :

Dany Chiappero

Courriel. d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

Aude Warter

Courriel. a.warter@parc-naturel-brenne.fr

Le **Parc des Vosges du Nord** se situe dans la troisième année d'un Plan de Paysage, orienté sur le thème du tourisme et dont l'axe linéaire concerne sept communautés de communes. Le Parc qui a souhaité voir son Plan de Paysage réalisé sur un an et en interne, a procédé au recrutement d'une paysagiste en mobilisant les 30 000 euros obtenus dans le cadre de l'appel à projets. La mise en œuvre des premières actions depuis la seconde année du Plan de paysage a notamment contribué au maintien d'une ingénierie permettant de poursuivre la mise en œuvre du projet. Le Parc, qui a également pu obtenir des financements Massif des Vosges et de la Région Grand Est, projette de s'engager pour trois ans dans le portage d'un programme FEDER auquel les sept intercommunalités s'associeront.

Contact. Noémie Thomas

Courriel. n.thomas@parc-vosges-nord.fr

Le **Parc des Landes de Gascogne**, constitue un important territoire forestier de résineux, dont le bois est majoritairement destiné à la production. La relative prise en compte de cette singularité paysagère, a notamment été complexifiée par l'implantation de parcs photovoltaïque au sol, dont la gestion dans les documents d'urbanisme relève de chaque collectivité concernée. Pour le Parc, l'engagement d'une démarche de Plan de paysage peut concourir à l'instauration de règles locales plus rigoureuses sur le zonage. Au-delà, cette action constitue l'opportunité d'initier un travail de lecture partagée du territoire, propice à l'instauration de consensus locaux sur les questions énergétiques.

Contacts :

Kevin Danieau

Courriel k.danieau@parc-landes-de-gascogne.fr

Jean-Philippe Ruguet

Courriel. jp.ruguet@parc-landes-de-gascogne.fr

Conclusion



La démarche des Plans de paysage du Ministère de la Transition Écologique, a pour principe d'aboutir « autant que possible » à la territorialisation des politiques publiques. Celle-ci constitue également une approche transversale, propice à la réadaptation des acteurs locaux à leur territoire via la compréhension de son fonctionnement, de ses enjeux, ses ressources de ses qualités et à partir desquels, pourra naître un projet local ambitieux. Il demeure par ailleurs prépondérant que toute approche paysagère puisse contenir un volet opérationnel, orienté selon un objectif de développement adapté aux ambitions de développement économique. Ce type de démarche a ainsi pour intérêt de pouvoir restituer le récit d'une communauté : à travers ses usages, le mode selon lequel celle-ci développe et appréhende son territoire, en vue d'écrire un chapitre tourné vers le futur et en mettant à profit de toute l'ingénierie mobilisable. Cette continuité entre passé et avenir reposant sur le principe de territoires « vivants et économiquement viables », constitue le socle des Plans de paysage, qu'il ne s'agit aucunement de

restreindre en tant que méthode appliquée et dupliquée « à l'envie ». Les Parcs naturels régionaux globalement utilisent la démarche du Plan de paysage en amont de la planification et de l'élaboration des documents d'urbanisme car la méthode permet de faire émerger les enjeux forts du territoire de façon sensible et de formaliser avec les élus des ébauches d'objectifs visant à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie.

Tous les documents de l'Appel à projets sont téléchargeables depuis le site ministériel :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>

Pour candidater : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/appele-projet-plan-de-paysage-plus-quun-mois-pour-candidater-686>

Contact :

Gilles de Beaulieu

Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Courriel : gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Les chemins ruraux, éléments fédérateurs de l'attachement au territoire et au paysage

Parc naturel du Morvan

Les chemins ruraux, un commun paysager



C'est à l'échelle du laboratoire expérimental du Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray (12 communes, 42 163 ha), que le Parc naturel régional du Morvan a fait le choix d'une analyse fine, précise et opérationnelle du patrimoine des chemins ruraux.

Issue d'une méthodologie empirique et pragmatique, visant à s'ajuster en temps réel aux attentes des habitants et élus du territoire, la déclinaison du diagnostic paysager de l'écrin du Beuvray à l'échelle des communes du Grand Site de France, a permis de révéler le chemin rural comme un « commun ».

Des séances de travail en marchant ont focalisé sur les composantes du territoire auxquelles sont attachées les communautés villageoises : les chemins sont immédiatement apparus comme un bien commun à se réapproprier, avec comme objectifs et « intérêts communs à lancer des actions concrètes en faveur de ces paysages ordinaires : les redécouvrir, les sortir de l'oubli en en discutant, en comparant les savoirs des uns et des autres, et programmer des travaux modestes mais qui se voient »¹

Cette expérience conduite en 2017 et 2018 sur les 4 communes cœur du Grand Site de France a confirmé que la question des chemins fédérait les acteurs locaux (élus et habitants) autour d'intérêt et d'envies communes.

La définition d'un commun résulte de la combinaison de trois éléments :

- Une ressource ou un patrimoine en commun – ici le chemin -, c'est-à-dire « non exclusif » (tout le monde peut y accéder) et « rival » (la consommation des uns impacte celle des autres).
- Une communauté de personnes – ici les usagers - (habitants, riverains, usagers, toute autre partie prenante).
- Des règles d'organisation et de gestion – ici, qui restent à définir -, basées d'une part, sur une reconnaissance de l'utilité collective de la ressource par tous les membres de la communauté, et d'autre part, sur des objectifs décidés collectivement.

¹ « Journée participative Paysage et Patrimoine à Glux-en-Glenne, 11 juillet 2017 », billet de Caroline DARROUX sur le carnet de recherche Réflexion : <https://reflexion.hypotheses.org/386>

Une situation juridique précaire

Par définition, un chemin rural appartient au domaine privé de la commune : il doit être affecté à l'usage du public, et ne doit pas être classé par la commune en tant que voie communale. Il fait donc partie du domaine non cadastré, c'est à dire passant entre des parcelles privées.

Si la voie communale (statut créé en 1959) est imprescriptible, inaliénable et fait l'objet d'une obligation d'entretien, le chemin rural peut être cédé par la commune et faire l'objet d'une prescription acquisitive trentenaire. Son entretien n'est pas obligatoire, mais le maire a obligation d'assurer la continuité de la circulation publique.

La loi du 22 juillet 1983 a instauré un statut de protection des chemins ruraux, au travers de leur inscription possible au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La définition d'une méthode de caractérisation

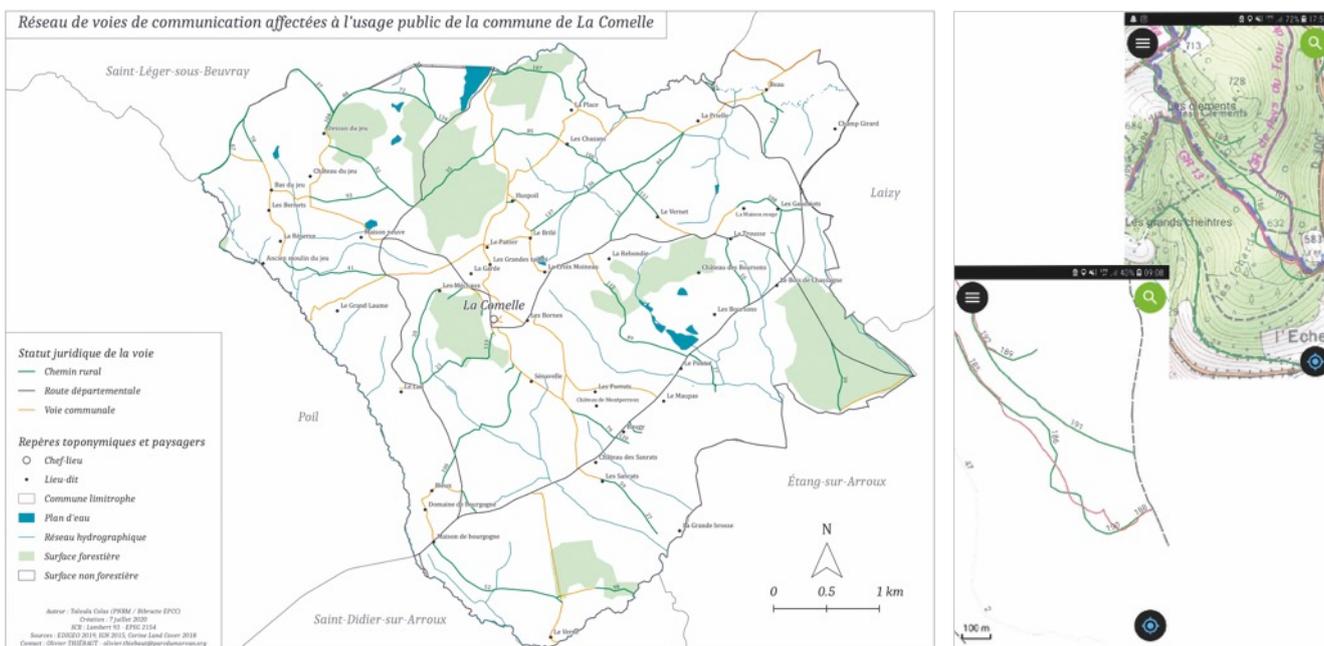
La comparaison des cadastres napoléoniens et des cadastres actuels a fait ressortir une densité exceptionnelle du réseau de chemins ruraux : 1000 km à l'échelle des 12 communes, soit 2,7 km chemins/km². Cette densité s'explique par la dispersion historique de l'habitant en Morvan et l'absence de remembrement agricole qui a permis aux chemins ruraux de perdurer à travers les âges.

En considérant une largeur moyenne de 4m, il s'agit là d'un patrimoine communal exceptionnel, représentant environ 400 ha de foncier communal (soit 33 ha en moyenne par commune).

Des travaux universitaires² conduits en 2018 et 2020 ont permis de mettre au point et valider un protocole d'inventaire et de caractérisation :

- La donnée initiale mobilisée est le Plan Cadastral Informatisé (PCI) de la Direction Général des Impôts à la norme Edigéo. Bien qu'étant la donnée la plus récente et la plus actualisée, celle-ci comporte beaucoup d'erreurs qui imposent de reprendre à la main et un à un les tronçons des voies de communication.
- Un croisement avec le cadastre papier en mairie et la connaissance terrain des élus locaux, une première carte théorique fait apparaître les réseaux de communications (routes départementales, voies communales, chemins ruraux).
- Une grille de caractérisation est construite à partir de 18 rubriques correspondant à 22 champs attributaires (critères juridiques, physiques, paysagers, touristiques, ...). Certains critères sont repris des codes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP).
- Un projet SIG est embarqué sur tablette via l'application QFIELD, bâti avec l'ensemble des données (scan25, orthophoto, cadastre, voies départementales et communales, chemins ruraux), afin d'opérer la caractérisation des chemins ruraux sur le terrain et d'enregistrer leur état. Un tracé GPS est généré à chaque parcours afin d'accueillir la donnée attributaire saisie sur le terrain et mettre en évidence le passage réel du chemin sur le terrain.

² COLAS, Taloula — Cartographie et caractérisation du réseau de chemins ruraux du Grand Site de France Bibracte – Mont Beuvray, mémoire de stage de Master 2, mention Géographie, Aménagement, Environnement, Développement. Nantes : université de Nantes, 2020



Un projet mobilisateur des élus et des habitants



Une formation des 12 communes à la prise en main de l'outil QFIELD a permis aux maires de monter en compétences : certaines communes ont fait le choix d'investir dans une tablette mise à disposition des habitants pour la caractérisation des chemins ruraux de la commune, d'autres ont vu dans l'application QFIELD un véritable outil de gestion de la commune au quotidien, tous domaines confondus (notamment grâce au cadastre embarqué). Les données récoltées sur le terrain alimentent un WebSIG, offrant aux élus un outil de gestion de leur patrimoine des chemins ruraux.

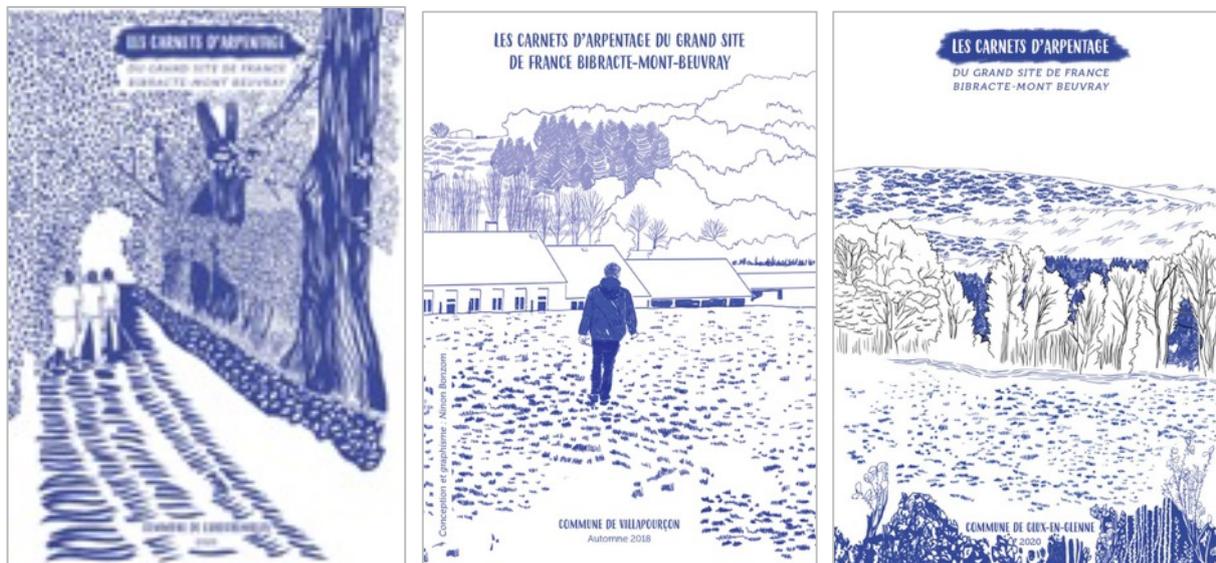
Ce projet a été l'occasion d'une mobilisation collective des maires du Grand Site de France, qui ont pris seuls l'initiative de se rencontrer pour réfléchir entre eux au meilleur usage à faire de cet outil, notamment pour renouer avec la raison d'être historique des chemins : la mise en relation des multiples bourgs, hameaux et écarts du Grand Site.

Des résultats significatifs



A l'échelle des 12 communes du Grand Site de France, ce ne sont pas moins de 1000 km de chemins ruraux qui ont été cartographiés. Un test de caractérisation complet a été opéré sur une commune pilote, Glux-en-Glenne, révélant par exemple : 73 km de chemins ruraux dont 18 km (25 % du réseau) sont concernés par des soucis de gestion et peuvent faire l'objet d'une régularisation (dont 10 km de chemins disparus), et 62 % du réseau dans un état "correct" mais plus de 20 % de celui-ci serait mal entretenu.

Une valorisation artistique et sensible



La connaissance des chemins ruraux a été complétée par un exercice plus « sensible » avec la réalisation de carnets d'arpentage (du gaulois arepennis, bout de terrain).

L'arpentage des chemins, avec les élus et les habitants, permet d'observer et de recueillir les perceptions sur les paysages du Beuvray, et de récolter les récits du territoire. Ils sont accompagnés par une paysagiste – illustratrice en résidence qui traduit le ressenti des participants dans des carnets d'arpentage. Ces carnets retracent et mettent en dessin les espaces et paysages parcourus, vécus, aimés, regardés, admirés par les habitants du territoire, via le réseau de chemins existants. Ils traduisent les motifs d'attachement des habitants à leur territoire et permettent d'identifier les motifs partagés à l'échelle du territoire de projet. Édités en série limitée et en sérigraphie, ces carnets sont le fruit d'une aventure collective offrant une lecture sensible et partagée des perceptions du territoire.

Une mini collection à l'échelle du Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray est ainsi née de cette expérience, avec 3 carnets édités à ce jour et d'autres à venir.



Pour en savoir plus :

<https://www.parcumorvan.org/les-chemins-ruraux-un-commun-paysager/>

Contact :
Olivier Thiébaud

Chargé de mission paysage et urbanisme au Parc du Morvan
Courriel : olivier.thiebaut@parcumorvan.org

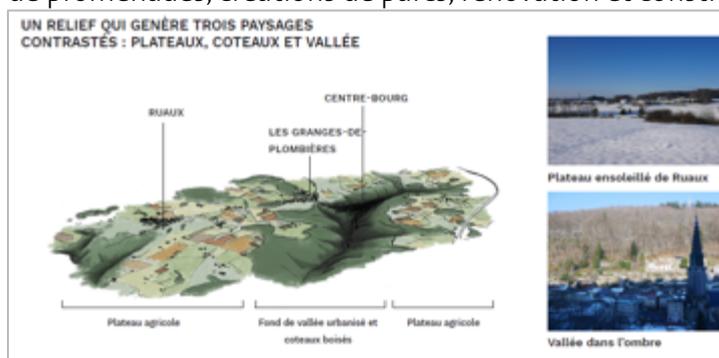
Atelier Hors les Murs à Plombières-les-bains

« Recréer le lien entre plateaux, coteaux et Vallée »
Janvier-Février 2021
Parc naturel des Ballons des Vosges



Présentation de la commune de Plombières-les-bains

Située au sud du département des Vosges, la commune de Plombières-les-bains jouit d'une renommée s'étant construite au fil des siècles autour de son thermalisme. Son apogée sera atteinte aux XVIIIe et XIXe siècles où de nombreuses célébrités, artistes, et personnalités politiques viendront s'y ressourcer, poussant ainsi à l'embellissement de la cité (aménagement de promenades, créations de parcs, rénovation et construction de nouveaux édifices).



Extrait du travail des étudiants

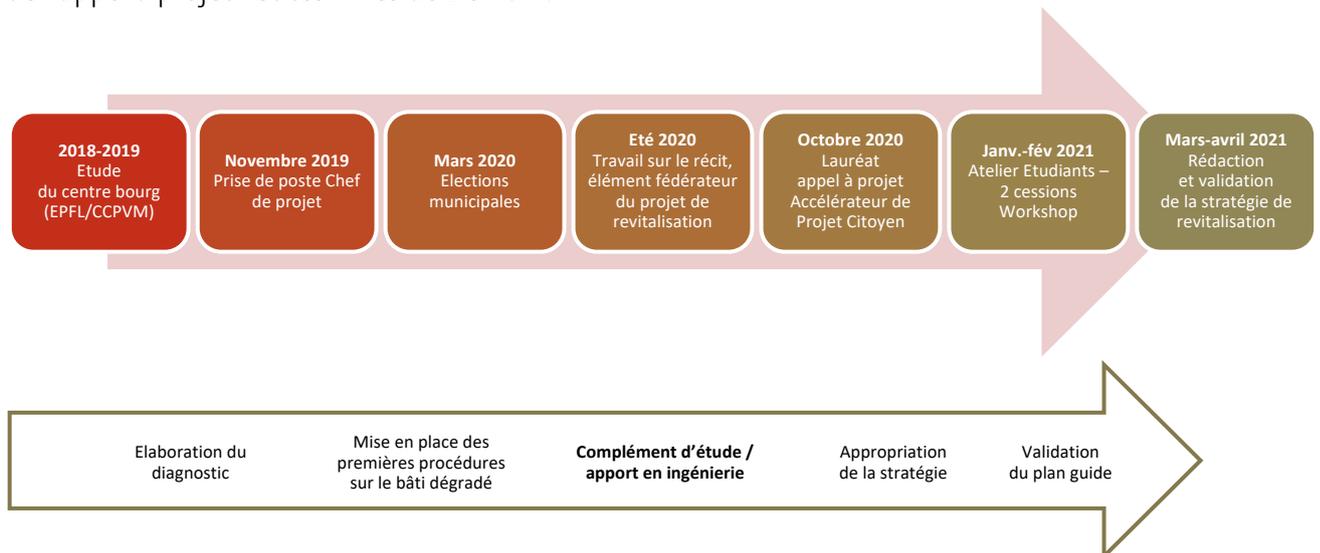
Surnommée « la ville aux mille balcons », Plombières-les-bains reste dépendante, en grande partie, du thermalisme dont la baisse régulière d'activité depuis plusieurs décennies contribue à la dégradation d'un cadre patrimonial et paysager, hors du commun mais souvent délaissé ou sous-exploité.

Contexte et grandes étapes du projet de revitalisation

C'est dans ce contexte que la commune intègre fin 2019 le diapositif Revitalisation des Bourgs centres avec le Département des Vosges et les services de l'État. Une étude est menée sur la réhabilitation du centre-ville en s'appuyant sur les espaces publics, le commerce et l'habitat. Mais Plombières-les-Bains ne se résume pas à son cœur de ville, le périmètre actuel de la commune résulte d'un rattachement (1973) puis d'une fusion (1991) entre la commune du Ruau et celle de Plombières-les-Bains. Aujourd'hui, une scission dans le territoire semble avoir eu lieu au fil des années : d'un côté, le centre bourg organisé autour du centre thermal et d'un tourisme médical et de loisirs, avec un patrimoine bâti riche mais vieillissant ; de l'autre un plateau où s'est développée l'agriculture et installé l'essentiel des services et commerces (école, collège, caserne des pompiers, maison de retraite...) autour d'un réseau de hameaux devenus de véritables

villages, desservis par une voie rapide remplaçant l'ancienne D19 traversant le centre bourg ; et entre les deux, des coteaux en voie d'enfrichement. Il était donc nécessaire d'intégrer davantage l'ensemble du territoire communal au projet de revitalisation.

La nouvelle municipalité, élue en mai 2020, souhaite poursuivre ces efforts en s'appuyant sur une vision globale et concertée pour le devenir de la commune à partir de laquelle imaginer les prochains projets structurants pour Plombières-les-Bains. La commune est également lauréate de l'appel à projet Petites Villes de Demain.



Montage des ateliers étudiants

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges accompagne techniquement la commune, en lien avec les partenaires territoriaux, dans cette démarche globale de revitalisation. L'accent est mis sur la nécessaire mise en relation des volets patrimoines culturels, paysagers, aménagement du territoire, architecture et rénovation du bâti.

Également en 2020, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France lance son appel à candidature « Ateliers hors les murs » sur le thème de la revitalisation des bourgs-centres en partenariat avec les ministères de la Culture, de la Transition Écologique et Solidaire, et de la Cohésion des Territoires, dont l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Ce dispositif de la FPNRF a créé un lien entre les écoles Agrocampus Ouest d'Angers (paysagistes) et l'École d'Urbanisme de Paris (urbanistes), le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et la commune de Plombières-les-bains autour d'un projet commun. Les quatre structures concernées ont répondu conjointement à l'appel à candidature, duquel elles ont été lauréates. Par la suite, cela s'est traduit par une convention entre ces mêmes structures, ainsi qu'un travail préparatoire de co-construction en amont des ateliers : préparation des données et de liste de personnes ressources, organisation de l'accueil des étudiants (transports, nourriture, hébergement), etc.

Attentes et objectifs

Au vu du projet de revitalisation, il est apparu un besoin de « dézoomer » le regard centré initialement sur le centre bourg pour l'élargir au territoire communal dans son intégralité. Les objectifs donnés à cet atelier peuvent se résumer ainsi :

- Questionner un projet et une vision globale pour Plombières-les-Bains avec des compétences complémentaires et pluridisciplinaires (étudiants urbanistes et paysagistes issus de cursus diversifiés : BTS, DUT, Classes préparatoires, Baccalauréats, etc.)

- Aboutir à des propositions d'actions concrètes pouvant être mise en œuvre de manière simple et opérationnelle
- Apporter des regards neufs et neutres sur ce territoire : décloisonner, ouvrir les perspectives, et décaler les regards des élus et des habitants du territoire.

Déroulé



L'atelier s'est déroulé en deux temps :

> Une première période de workshop intensif du 10 au 16 janvier à Plombières-les-bains, avec 15 étudiants paysagistes, 15 étudiants urbanistes, et les 2 enseignants encadrants. Les étudiants des deux écoles ont travaillé en complémentarité par petits groupes pour proposer des diagnostics puis de premières pistes d'intentions et d'actions programmatiques.



Une restitution intermédiaire en présence des élus, des services techniques, et des partenaires du COPIL bourg-centre s'est déroulée à Plombières au cinéma de l'espace Berlioz à l'issue de cette première phase.

> Une seconde période de mi-janvier à fin février

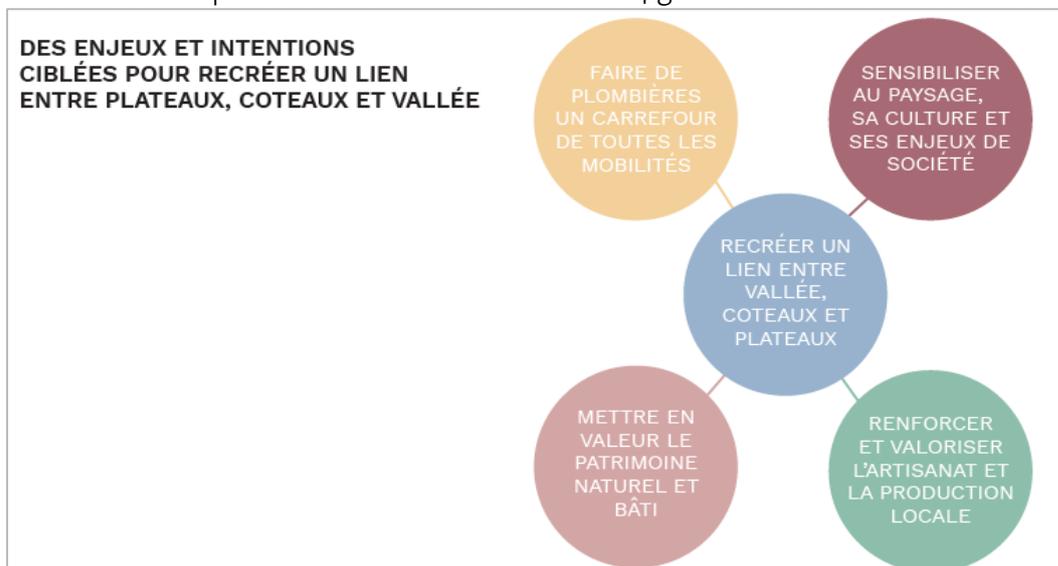


Les 15 étudiants paysagistes et les 2 enseignantes d'Agrocampus Ouest ont poursuivi le travail au sein de l'école à Angers. Un retour sur le terrain du 8 au 10 février a permis d'approfondir la perception des enjeux sur Plombières ainsi que rencontrer d'autres acteurs locaux. Au cours de cette période, ils ont affiné le programme, et proposé un plan d'actions avec des propositions concrètes allant jusqu'à une phase esquisse pré-opérationnelle sur certains espaces.

La restitution finale s'est tenue fin février à Agrocampus Ouest à Angers en présence d'une délégation de la commune de Plombières-les-bains et du Parc des Ballons des Vosges et de la Fédération des Parcs. Cette présentation était également diffusée par visioconférence en salle de conseil à la Mairie de Plombières-les-bains, à destination des élus, d'acteurs et partenaires locaux, et de certains prestataires ayant contribué à l'accueil des étudiants.

Propositions des étudiants et livrables

Les étudiants ont répondu à la commande autour de 4 grands axes schématisés ci-dessous :

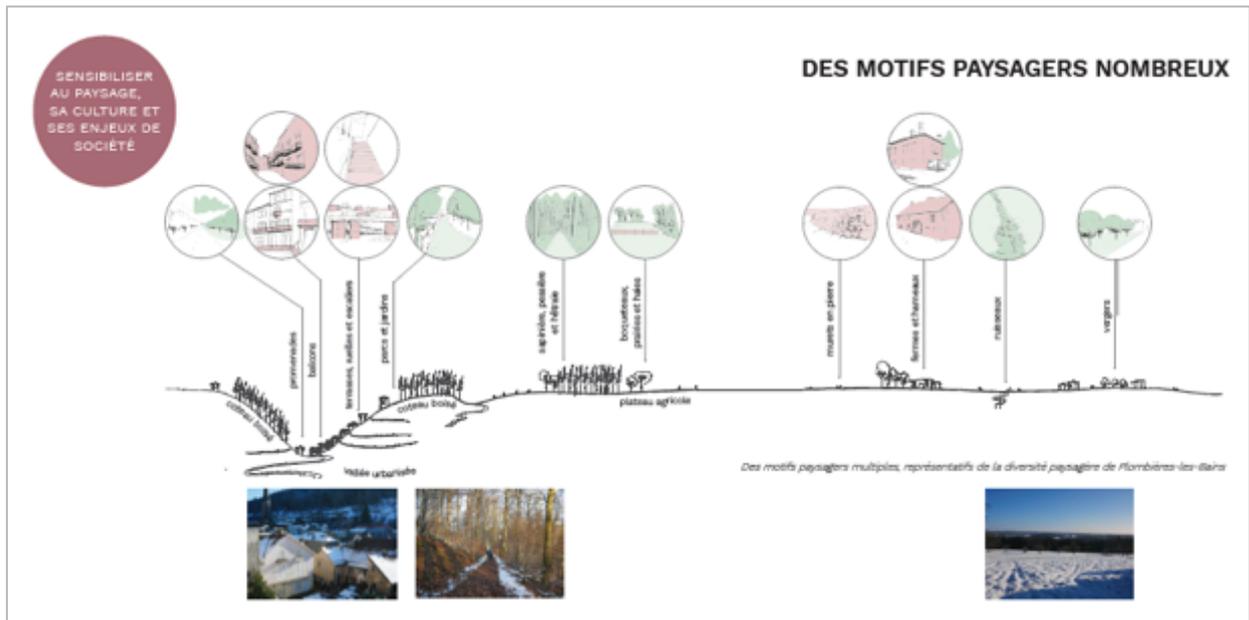


A titre d'exemple, les projets et les esquisses proposés sont :

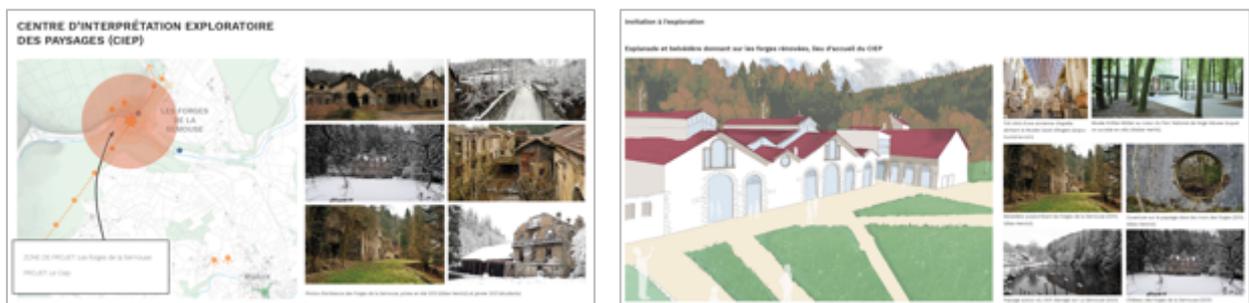
La revalorisation du bâti en repensant la place de la voiture et les espaces publics



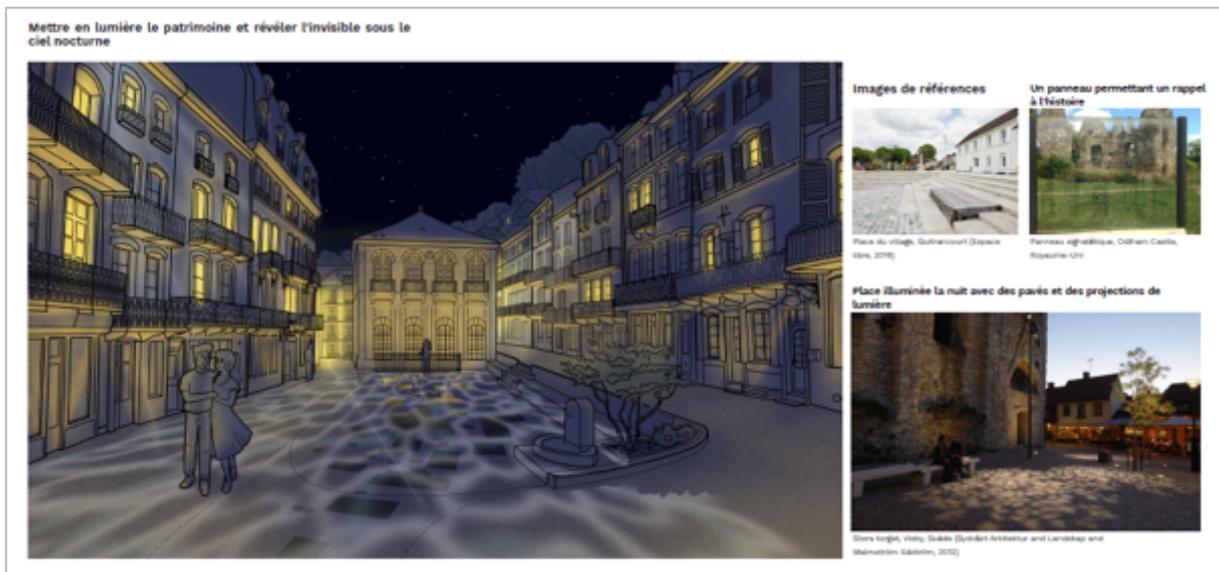
La mise en valeur des motifs paysagers multiples, représentatifs de la diversité paysagère de la commune



La création d'un centre d'interprétation exploratoire des paysages (CIEP),



La mise en lumière du patrimoine sous le ciel nocturne



La création d'une ferme expérimentale à l'échelle communale



Un livre blanc réalisé par les étudiants restituera le déroulé des ateliers ainsi que l'ensemble des propositions et des conclusions de ces ateliers étudiant.

Mesures sanitaires et budget

Nous sommes heureux d'avoir pu maintenir cet atelier au-delà du contexte sanitaire complexe, et ce grâce aux financeurs : Région Grand Est, Département des Vosges, et Commune de Plombières-les-bains.

La pertinence de cet atelier résidait dans sa tenue en 2021, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle municipalité, avant que celle-ci n'ait à s'engager trop en avant sur des projets déjà annoncés ou attendus. Un décalage à horizon 2022 aurait fait perdre tout son bien-fondé à cet atelier, censé contribuer à la définition du projet global.



L'atelier a été pensé et structuré pour répondre aux précautions sanitaires imposées par les écoles et le gouvernement, ce qui en a sensiblement augmenté le coût (environ 20 000 €, hors impression des livres blancs restituant le projet). Néanmoins ce coût reste maîtrisé et cohérent au regard de la mobilisation des personnes et du temps investi sur la commune, grâce aux efforts de négociation des différentes parties (PnrBV, commune et écoles) et à la bienveillance des prestataires locaux.

Suites données au projet

Ces ateliers étudiants ont permis à la commune de faire une passerelle entre une étude très urbaniste centrée sur le centre bourg et la nécessaire prise en compte de l'ensemble du territoire communal. Le projet de revitalisation a été écrit à l'aide des propositions des étudiants et validé par les partenaires mi-avril 2021. Courant juin, il sera présenté à la population plombinoise, il entre d'ores et déjà en action :

- La réalisation d'une carte subjective de la commune par les scolaires permettra une meilleure appropriation du territoire par ses habitants. Un stage est en cours pour cette action.
- La revalorisation du bâti passera notamment par l'acquisition d'un bien en état d'abandon manifeste à des fins de local commercial et de logement.
- La place du piéton a aussi été bien intégrée par la commune puisqu'une expérimentation de changement de sens de circulation a été décidée dans le centre bourg. Il s'agira de pacifier la cohabitation entre véhicules et piétons la semaine et d'interdire la circulation les weekends.

Retour de la commune de Plombières-les-bains et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Les groupes d'étudiants ont été très motivés par cette mise en situation professionnelle venant finaliser leur cursus. Ils ont fourni un travail de qualité, prouvant qu'ils sont prêts à exercer leur métier !

Apportant leur regard neuf, paysagistes et urbanistes ont croisé leurs compétences complémentaires et pluridisciplinaires. Leurs travaux se sont ainsi construits autour du paysage, avec une vision globale et une approche transversale mêlant culture, mobilité, cadre de vie, et économie locale.

Le plan guide et les propositions concrètes en résultant constituent une belle trame à court, moyen, et long terme. Celle-ci viendra enrichir les réflexions de la commune, et de ses partenaires en appui, pour œuvrer de manière concrète au devenir de Plombières-les-bains.

Contacts :

Claudie Jaillet

Cheffe de projet revitalisation - PVD à Plombières-les-bains

Courriel : claudie.mairieplombieres@orange.fr

Louise Delpierre

Chargée de mission paysages du quotidien, Parc des Ballons des Vosges

Courriel : l.delpierre@parc-ballons-vosges.fr

Les Ateliers Hors les Murs sont ouverts aux Petites villes de demain !

Déposez un dossier avant le 18 juin 2021



Une nouvelle vague de candidature de l'appel à manifestation d'intérêt des Ateliers hors les murs est lancée. Ces ateliers sont développés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec les ministères de la Culture, de la Transition Écologique et Solidaire, de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Cette année, les Ateliers hors les murs sont ouverts au programme Petites Villes de Demain.

Le principe est le suivant :

Ces ateliers consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, développement local, sociologie, urbanisme, économie, agronomie, paysage), qui s'immergent a minima une semaine dans une commune de Parc ou dans une Petite Ville de Demain afin d'élaborer un diagnostic et de produire des orientations de développement sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production de stratégies et d'actions à la maille communale ou intercommunale. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal.

La période d'immersion doit se faire sur un temps commun entre les écoles. Pendant cette période, les étudiants rencontreront les habitants, les commerçants, les associations et plus



largement l'ensemble des acteurs de la vie locale. Le format de l'atelier est libre. Il est par exemple possible de prévoir un temps d'immersion d'une semaine qui donne lieu à une restitution avec les élus de la commune ou d'organiser un atelier sur un format plus long, sur la durée d'un semestre ou d'une année scolaire complète avec un travail plus approfondi des étudiants, notamment en dehors de la phase d'immersion.

Atelier hors les murs Vallée de la Vanéra dans le Parc des Pyrénées catalanes

Pour les projets dans un périmètre de Parc naturel régional :

Les enseignants doivent monter un dossier avec au moins deux écoles de disciplines différentes et un Parc naturel régional volontaire, sur le thème de la revitalisation, tenant compte des dimensions économiques, culturelles, sociales, paysagères... (voir mode d'emploi en PJ). Chaque dossier lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficiera d'une bourse de 1 000 euros. Le reste du financement de l'atelier peut être complété par un apport du Parc naturel régional et/ou de la commune concernée.

Pour les projets dans une Petite Ville de Demain et en dehors des périmètres de Parcs naturels régionaux :

Une courte note d'intention est demandée, précisant les écoles et les disciplines engagées, la période d'immersion et les financements envisagés.

Les candidatures sont à envoyer directement à la Fédération des Parcs. Il est possible de déposer un dossier de candidature jusqu'au **18 juin 2021**.



Atelier à Plombières-les-bains dans le Parc des Ballons des Vosges

L'équipe de la Fédération des Parcs se tient à votre disposition pour tout échange, demande d'information complémentaire et aide au montage de projet.

Les 15 premiers Ateliers hors les murs pluridisciplinaires, menés depuis 2018 ont été capitalisés sous la forme de fiches, dans le cadre d'une publication.

Cette publication est téléchargeable en cliquant [ici](#)

Contacts :

Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0663474677

Fabien Hugault

Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0699938291

Contribution des Parcs naturels régionaux au Projet de loi relatif à la Convention Citoyenne pour le Climat

Synthèse de webinaire du jeudi 25 février 2021



La Fédération a souhaité recueillir les contributions du réseau des Parcs sur le projet relatif à la Convention Citoyenne pour le Climat. Dans ce cadre, une visioconférence a été réalisée. Celle-ci a permis de mettre en débat plusieurs articles, en particulier ceux concernant l’affichage publicitaire, l’artificialisation des sols, la mobilité durable et l’énergie dans les logements.

Pour aller plus loin :

Depuis ce webinaire, la Fédération a déposé des amendements au Parlement et au Sénat. Vous pouvez consulter le carnet en cliquant [ici](#)

Présentation des éléments portant sur l’affichage publicitaire (Cf. Titre 1 chapitre 2, article 6)

En préalable :

- Il s’agit d’un projet de loi caractérisé par un vide notable en ce qui la question de l’affichage publicitaire. Figurent seulement dans celui-ci :

- la possibilité des maires à légiférer pour les publicités placées derrière les vitrines, dans le cadre d’un Règlement Local de Publicité (RLP)
- le passage d’un format de 12m² à 10m², pour les panneaux publicitaires déjà repris les afficheurs (cette disposition s’appliquera dans les villes de plus de 10 000 habitants et

celles de moins de 10 000 habitants, incluses dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants).

Contenu de l'Article 6 :

Celui-ci prévoit l'attribution aux maires du pouvoir de police en matière d'affichage publicitaire au détriment des préfets qui seront amenés à être dessaisis de cette compétence.

Paysage de France énonce :

- un article propice à un respect de la loi très en-deçà, par rapport à celui pratiqué actuellement
- une impossibilité des maires à pouvoir se positionner et à agir sur la question de l'affichage publicitaire, du fait de la très grande complexité du sujet
- une modification nécessaire de l'article avec la proposition d'instaurer un régime « à double vitesse » prévoyant : un pouvoir de police accordé aux maires et le maintien de ce pouvoir au niveau des préfets, pour pouvoir garantir un meilleur respect de la loi (cf fiche jointe en annexe)

Positionnement des Parcs et la Fédération :

- Les Parcs s'oppose nettement à ce transfert
- Les Parcs ont souligné une carence importante des communes en matière d'ingénierie, en particulier de celles disposant d'un profil très rural.
- Cette posture traduit une volonté de l'État de se dessaisir de ce sujet à la fois pour des questions de postes, de budget et de compétences y compris juridiques
- A également été mentionnée une insuffisance de moyens au niveau de l'État
- Il est fondamental que les Parcs s'unissent derrière un discours unique et non pas « à géométrie variable » au risque de voir apparaître, les concernant, une perte de crédibilité dans les territoires et vis-à-vis de l'État
- Le transfert de cette compétence aux collectivités favorise pour l'avenir un risque accru de conflits et celui d'une pression considérable sur les communes rurales, par les afficheurs dont la connaissance juridique sur ce sujet est très pointue.

A noter :

Une discussion a été engagée avec l'Association des Maires de France (AMF) et le Réseau des Grands Sites de France (RGSF), auxquels la Fédération des Parcs propose de s'associer en vue de faire barrage à ce transfert de compétences.

Vers une mobilité durable (Cf. Titre 3)

En préalable :

- Une Loi Climat dans laquelle il n'est nullement fait référence au thème de l'adaptation.
- Peu d'éléments se rapportent à la mobilité touristique et la mobilité douce.
- Deux points d'interpellation précis ont été identifiés par le réseau dans l'Article 32 et l'Article 38.

Contenu de l'Article 32 :

Cette disposition proposée dans l'optique du report sur le transport fluvial et ferroviaire, prévoit que puisse être autorisée l'instauration d'une taxe spécifique pour les Régions et les Départements, en tension sur le plan du transport routier.

Positionnement des Parcs et la Fédération :

- Pour les Parcs, concernés par un désengagement de desserte du transport ferroviaire, cette disposition souligne la problématique de l'iniquité relative au sujet.

- Il paraît important que cette loi puisse être pondérée au niveau des éléments de couverture ferroviaire et non sur ceux se rapportant au démantèlement des installations de liaison existantes, au risque d'impacter les territoires, dans leur approvisionnement.
- En tant qu'autorités organisatrices de la mobilité, il paraît pertinent que les régions concernées par les enjeux de mobilité touristiques puissent bénéficier de cette taxation, à mettre également à profit des mobilités douces.

Contenu de l'Article 38 :

Le dispositif de taxation carbone compensatoire au transport aérien mentionné dans cet article reste majoritairement orienté sur la replantation forestière et sur l'entretien des mangroves.

Positionnement des Parcs et la Fédération :

- Le réseau a souligné la nécessité d'une meilleure prise en compte des puits de carbones naturels et des forêts existantes dans l'attribution de ces taxes compensatoires.
- Les Parcs préconisent également d'inclure la prairie dans ce dispositif.
- Un fléchage est à mettre en place afin que les aides mobilisables soient attribuées à de la gestion forestière multifonctionnelle mais également que ces fonds consacrés à la forêt soient positionnés sur un volet plus écologique.

A noter :

La non prise en compte des forêts ainsi que des puits de carbones naturels existants dans le cadre du Label bas carbone et dans le dispositif de répartition d'investissements compensatoires, a été pointé par le Groupe Forêt de la Fédération des Parcs.

Artificialisation des sols (Cf. Titre 4, chapitres 3 et 4)

Contenu de l'Article 49.26 :

Le septième alinéa est complété par la phrase suivante : « Ces règles générales fixent une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols, ainsi que, par tranches de dix années, un rythme maximal d'artificialisation calculé par rapport à la consommation d'espace observée sur les dix années précédentes. ».

Positionnement des Parcs et la Fédération :

- Cette formulation ne sécurise rien du tout et donne un droit à construire équivalent au cadre actuel. C'est pourquoi, la Fédération propose un filtre plus fin pour limiter l'étalement urbain qui pourrait s'appuyer sur :
la prise en compte du taux de vacance de la commune, les objectifs d'habitat social, l'intégration des logiques de rénovation de l'habitat écologique.
- Les Parcs ont également proposé pour les territoires sujets à une pression touristique importante, l'instauration d'un dispositif d'exonération / de taxation foncière, destiné à réduire la construction des résidences secondaires.
- Pour le réseau, il paraît également nécessaire que soit positionnée de manière plus forte la question de l'ingénierie : plus un accompagnement au renouvellement urbain est présent, plus cela favorise de la frugalité foncière.
- L'introduction d'objectifs intermédiaires, par exemple à 10 ans, pourrait également permettre de limiter un certain désengagement des élus sur ce sujet, en raison de l'objectif annoncé à l'horizon 2050.

L'énergie dans les logements (Cf. Titre 4, chapitres 1, articles 39 à 45)

En préalable :

- La philosophie générale de cette proposition de loi s'oriente très largement sur les questions d'efficacité énergétique.
- Deux articles ont en particulier attiré l'attention de la Fédération des Parcs : Article 42 et Article 43.

Contenu de l'Article 42 :

Celui-ci mentionne l'instauration de pénalités conjugué à l'impossibilité de proposer à la location les passoires thermiques.

Positionnement des Parcs et la Fédération :

- Au regard de cette disposition, la Fédération propose de ne pas restreindre le sujet aux bailleurs et de focaliser également l'attention sur la question des propriétaires occupants.

Contenu de l'Article 43 :

Cet article fait notamment référence au déploiement de Guichets uniques déployés à l'échelle des EPCIs pour permettre l'accompagnement aux particuliers dans la mise à niveau de leurs bâtiments.

Positionnement des Parcs et la Fédération :

- La Fédération a énoncé, concernant cette disposition, un double besoin de clarification, au niveau de l'articulation des textes règlementaires définissant les stratégies au plan national et régional.
- En raison des différents outils préexistants, le réseau s'interroge aujourd'hui par rapport aux modalités de financement, de portage et de fonctionnement de ce Guichet unique ainsi que sur son articulation avec les outils existants portés par différents acteurs structurés (Parcs naturels régionaux, associations, plateformes).
- La Fédération préconise également l'introduction du lien avec l'économie décarbonée, en prenant appui sur la dimension biosourcée, le recours aux filières locales génératrice de montée en compétence des artisans et propice à préservation des espaces naturels.

Contacts :

Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0663474677

Philippe Moutet

Courriel : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0699942908

Directeur de la publication :

Éric Brua

Coordination de la publication :

Nicolas Sanaa

Réalisation de la lettre :

Nicolas Sanaa, Fabien Hugault, Anne Badrignans

Production graphique :

Anne Badrignans

Comité de relecture :

Éric Brua, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault

Crédits photographiques :

Parc des Pyrénées Ariégeoises

Parc de la Brenne

FPNRF

Sébastien Carlier, Parc des Landes de Gascogne

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Parc de la Narbonnaise en méditerranée

Parc de Brière

Sylvain Duffard / Parc naturel régional des Alpilles

Parc Loire-Anjou-Touraine

Paysages de France

Olivier Thiébaud, Parc du Morvan

Taloula Colas, Parc du Morvan

Commune de Plombières-les-bains

Agrocampus Ouest, École d'urbanisme de Paris

École d'urbanisme de Toulouse

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Parc naturel des Ballons des Vosges

Parc de Lorraine

Françoise Boulet-Delville, Parc du Luberon

Parc du Vercors

Parc du Livradois-Forez

Parc des Caps et Marais d'Opale

N° publication ISBN : 978-2-491315-06-1

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

